



# Reims Triathlon

Duathlon de la Montagne de Reims à SILLERY

**DIMANCHE 22 avril 2019**

## **Règlement**

Le duathlon se déroulera le 22 avril 2019 à Sillery, point de départ Parc de la Vesle, selon le programme suivant :

**Duathlon XS** : ouvert aux licenciés FFTRI et non licenciés détenteurs d'un Pass- journée-compétition, de benjamin à vétéran (année de naissance 2007 et avant)

Distances : 3km/10 km/1,3 km

Départ 10h00 benjamin/minime et toutes catégories féminines ; 10h05 pour les hommes.

**Duathlon 6/9 ans** : ouvert aux licenciés FFTRI et non licenciés détenteurs d'un Pass-journée- compétition (année de naissance 2010, 2011, 2012, 2013) VTT conseillé

Distances : 250m/750m/250m

Départ 12h

**Duathlon 10/11 ans** : ouvert aux licenciés FFTRI et non licenciés détenteurs d'un Pass-journée- compétition (année de naissance 2008, 2009,) VTT conseillé.

Distances : 700m/2.7km/850m

Départ 12h45

**Duathlon S** : ouvert aux licenciés FFTRI et non licenciés détenteurs d'un Pass-journée-compétition, de cadet à vétéran (année de naissance 2003 et avant).

Il est possible de s'inscrire soit de manière individuelle, soit par équipe relais composée de deux personnes, soit en entreprise.

Distances : 5km/20 km /3 km

Départ féminin 14h30 – départ masculin 14h35

**Duathlon challenge entreprise** : Une équipe est composée au minimum de 3 compétiteurs. Les 3 meilleurs athlètes constitueront le classement pour le challenge entreprise. L'entreprise la plus représentée en nombre de participants sera récompensée.

## **INSCRIPTIONS :**

Les courses sont ouvertes aux licenciés FFtri ainsi qu'aux non-licenciés.

Les non-licenciés ou licenciés FF Triathlon Loisirs devront souscrire à un Pass-journée compétition (en même temps que l'inscription à l'épreuve) et fournir un certificat médical de moins d'un an comportant la mention de non contre-indication à la pratique du duathlon ou triathlon en compétition).

✓✓ Les inscriptions se feront sur le site du chronométrateur « Sporkrono » avant le 18/04/2019.

Les inscriptions sur place sont possibles avec une majoration de 5€ (sauf courses jeunes)

✓✓ Les dossiers doivent être complets pour que l'inscription soit validée : bulletin d'inscription signé + photocopie de la licence ou photocopie du certificat médical pour les non-licenciés + règlement du droit d'inscription par chèque à l'ordre du Reims Triathlon.

✓✓ Les tarifs sont les suivants :

XS : 10€ pour les licenciés, 12€ pour les non-licenciés.

S individuel : 19€ pour les licenciés, 24€ pour les non-licenciés (attention tarifs variables en fonction du nombre d'inscrits).

S relais : 30€ pour les licenciés, 34€ pour les non-licenciés.

Courses jeunes : 3€ pour les licenciés, 5€ pour les non-licenciés

Des remises « groupes » en fonction du nombre d'inscrits peuvent être effectuées.

✓✓ La signature de l'athlète, sur le bulletin d'inscription, signifie qu'il accepte le règlement et certifie exact les renseignements fournis.

✓✓ Les dossards sont à retirer à partir de 8h00 et jusque 1 heure avant chaque départ au Parc de la Vesle et 1h30 pour les inscriptions sur places.

Les athlètes devront présenter l'original de leur licence ou de leur certificat médical ainsi qu'une pièce d'identité.

✓✓ Aucun remboursement d'inscription ne sera effectué. Sur présentation d'un certificat médical, le montant de l'inscription sera reporté sur l'édition suivante.

## **REGLES DE COURSE :**

✓✓ L'épreuve est agréée par la Fédération Française de Triathlon, ainsi le règlement en vigueur est celui de la FFtri.

✓✓ La présence au briefing d'avant course est obligatoire (10 minutes avant chaque départ)

✓✓ Aucune aide extérieure ne vous sera accordée.

✓✓ Interdiction de couper le parcours

✓✓ 1 seul dossard sera remis à chaque concurrent, ainsi le port d'une ceinture porte-dossard ou élastique à la taille est indispensable. 3 points d'attache sont nécessaires pour maintenir le dossard.

✓✓ Le temps limite est fixé à 1h30 pour l'épreuve XS et à 2h45 pour l'épreuve S

### Course à pied :

✓✓ La partie pédestre se déroulera dans le village de Sillery et sur le chemin de halage du canal sur un parcours roulant.

✓✓ Port du dossard à l'avant

### Vélo :

✓✓ Le port du casque homologué à coque rigide jugulaire serrée, est obligatoire

✓✓ L'entrée dans le parc à vélo se fera casque sur la tête et jugulaire serrée : la circulation à vélo dans le parc est interdite.

✓✓ Le respect le Code de la Route obligatoire.

- ✓✓ Port du dossard dans le dos
- ✓✓ Le drafting (se protéger du vent par l'aspiration du cycliste devant soi à vélo) ne sera pas autorisé entre coureurs pour toutes les épreuves.
- ✓✓ Le parcours cycliste s'effectuera en 1 boucle pour les épreuves jeunes et S et en aller-retour sur le parcours XS
- ✓✓ Le VTT est conseillé sur les courses enfants (6/9 et 10/11 ans)

**Relais :** Le passage du relais se fait par transmission de la puce électronique à l'emplacement matérialisé dans les zones de transitions.

### **Récompenses/Résultats**

- ✓✓ Les récompenses seront attribuées aux athlètes présents à la remise des prix
- ✓✓ La remise des prix pour les épreuves jeunes et XS se déroulera à 13h45, pour l'épreuve S à 17h30.
- ✓✓ Les résultats seront disponibles sur le site Internet du club et la page facebook du duathlon : <http://reimstriathlon.fr> - <https://www.facebook.com/DuathlonMontagneReims/>

### **Environnement et développement durable**

- ✓✓ Le Duathlon de la Montagne de Reims emprunte des voies à travers les vignes de la Champagne. Les organisateurs et concurrents s'engagent, ensemble, à respecter cet environnement et à le préserver.
- ✓✓ Chaque triathlète s'engage à respecter l'environnement, pas de jets de détritux en dehors des zones de propreté prévues et signalées, tout manquement à ces consignes pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la compétition.

### **Assurance, responsabilité et sécurité**

- ✓✓ Les concurrents sont couverts pendant la course par leur licence FFTRI (annuelle ou « pass-compétition », acquis lors de leur inscription).
- ✓✓ Des secouristes sont présents pendant toute la durée des épreuves pour assurer les premiers secours.
- ✓✓ L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dus à un mauvais état de santé, au non-respect du code de la route ou des consignes de l'organisation. Elle décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel.

### **Annulation**

- ✓✓ Si l'épreuve est annulée pour cas de "forces majeures", avant le 10/03/19, les droits d'inscription seront remboursés intégralement. Après le 10/03/19, 50% du montant des droits resteront acquis à l'organisation.
- ✓✓ Le jour-même, en cas d'interruption définitive ou d'annulation de l'épreuve pour intempéries ou toute autre raison, l'intégralité des droits d'inscription restent acquis à l'organisateur.

## **Droit à l'image**

✓✓ Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître lors de leur participation au Duathlon de la Montagne de Reims 2019, sur tous supports y compris pour des projections éventuelles, lors de cette journée.

✓✓ Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant nom, prénom et adresse.

Bonne épreuve à tous !

L'équipe organisatrice.